

## I BUT DU COURS

Ce séminaire se propose d'étudier sous divers angles la problématique des rapports entre l'éthique et le droit dans nos sociétés contemporaines. Le thème retenu ce trimestre sera celui de la *régulation*, par l'État libéral et le pouvoir judiciaire, *des pratiques moralement controversées*. Quand un État libéral est-il justifié d'intervenir pour limiter l'exercice des libertés? À quel point le droit doit-il servir à faire respecter la «morale de la communauté»? Dans un contexte de Charte de droits et libertés constitutionnalisée, le juge est également appelé à intervenir de façon importante dans la définition de notre morale collective, ce qui ne manque pas de susciter de nombreuses controverses quant à la légitimité de ce nouveau pouvoir et, plus fondamentalement, quant au type de rationalité pratique caractérisant l'activité de la décision judiciaire. Ce séminaire sera l'occasion d'approfondir ces réflexions et de mieux comprendre ce qu'est le droit et sa fonction dans les sociétés démocratiques comme la nôtre.

## II OBJECTIFS

### **Objectifs de connaissance:**

- a. Approfondir la compréhension des rapports entre l'éthique et le droit.
- b. Introduire à certains enjeux théoriques et pratiques du libéralisme politique et du libéralisme juridique.
- c. Approfondir la compréhension de la fonction du pouvoir judiciaire dans les démocraties constitutionnelles modernes.
- d. Introduire à certains questionnements théoriques et pratiques qui sont au cœur des réflexions actuelles en philosophie du droit.

### **Objectifs d'habiletés intellectuelles:**

- e. Favoriser les capacités de l'étudiant-e à analyser, comparer et critiquer les idées avancées dans les textes étudiés.
- f. Développer les capacités de l'étudiant-e à présenter verbalement et par écrit les résultats de ses analyses de textes ainsi que ses propres réflexions.

## III CONTENU ET CALENDRIER DU COURS

**Introduction:** Position du problème : le lancer de nains... (12 janvier)

**Première partie:** Libéralisme et régulation des pratiques moralement controversées

- Limites de l'autorité de la société sur l'individu (J.S. Mill) (19 janvier)
- L'autorité de la moralité commune : le conservatisme de P. Devlin (26 janvier)
- Critiques du conservatisme moral :
  - La moralité du droit (H.L.A. Hart) (2 février)
  - Liberté et moralisme (R. Dworkin) (9 février)
- Les excès de la tolérance libérale (M. Sandel) (16 février)

- Nouvelles formes de moralisation ? (P. Raynaud et B. Lavaud-Legendre) (23 février)
- SEMAINE DE LECTURE (2 mars)
- Questions d'actualité : sexe, jeu, drogue (9 mars ; 16 mars)

**Deuxième partie** : L'intervention du pouvoir judiciaire

- Le cadre d'intervention : chartes, constitution et cours suprêmes (23 mars)
- Critiques de l'activisme et du pouvoir des juges (M. Mandel, P. Raynaud) (30 mars)
- La lecture morale des droits (R. Dworkin) (6 avril)
- Neutralité ou impartialité du juge ? (S. Leader) (13 avril)
- Quelle(s) conception(s) de la démocratie et de la régulation ? (20 avril)

#### IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

Séminaire

#### V LECTURES OBLIGATOIRES ET SUGGÉRÉES

**Lectures obligatoires:**

- Un recueil de textes choisis par le professeur (textes de J.S. Mill, P. Devlin, M. Sandel, R. Dworkin, Raynaud, etc.).
- Revue Éthique publique, automne 2003, vol. 5, no 2.

**Lectures suggérées:** Une bibliographie sera remise lors du second cours.

#### VI MODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

- 1) Présentation en classe d'un texte à l'étude et animation de la discussion (40%)
- 2) Rapport d'atelier (10%)  
Le rapport consiste en un court texte (1 à 2 pages) qui résume les grandes lignes d'une présentation orale faite par un-e autre étudiant-e ainsi que les principales orientations prises lors de la discussion faisant suite à la présentation. Le rapport sera remis à chaque étudiant-e du groupe.
- 3) Participation au cours (10%)
- 4) Travail (environ 15 pages dactylographiées à double interligne) portant sur un thème abordé pendant le séminaire. Le sujet devra être approuvé par le professeur (le travail peut s'inscrire dans la continuité de la présentation en classe faite par l'étudiant-e) (40%)

Critères: Compréhension de la matière  
Qualité de l'argumentation  
Structure du travail écrit et structure de la présentation orale  
Qualité du français (10% de l'évaluation du rapport et du travail long)

Notation selon l'échelle en vigueur à la Faculté de philosophie.